

Nous pensons qu'il faut répondre affirmativement à cette question, et nous donnons quelques-unes des raisons qui peuvent être invoquées en faveur de cette réponse. (1)

Parlant de l'obéissance, Notre-Seigneur dit (Mat. XIV, 24) : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me.* Or, qui ne le voit ? les mots *si quis* sont tout à fait généraux et n'excluent personne. Ces paroles s'adressent à l'univers entier, elles sont dites pour tous, dit saint Jean-Chrysostome : « sed et commune toti orbi dogma exhibet dicens : Si quis vult... sive mulier, sive vir, sive princeps, sive subditus, hanc ingrediatur viam. »

Parlant de la pauvreté, le Sauveur dit (Mat. XIX, 29) : *Et omnis qui reliquerit domum vel fratres, aut sorores... aut propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam æternam possidebit.* Ici encore le terme *omnis* est universel et n'exclut personne.

Enfin, la chasteté n'est pas recommandée en termes moins généraux (I Cor., VII, 7) : *Volo enim omnes vos esse sicut*

(1) Nous considérons comme certains les points suivants :

a) L'institution de l'état religieux par Jésus-Christ lui-même dans les passages où il donne les conseils évangéliques. « *Hæc est sententia omnium catholicorum recte sententium,* » dit Suarez (De relig., t. 3, tr. 7, l. 3, c. 2, n. 3).

b) Notre-Seigneur exhorte à la pratique des conseils évangéliques en s'y obligeant par vœu. En effet, quelqu'un pourrait dire que, par ces textes, Notre-Seigneur invite tous les hommes à la perfection, chacun selon son état, mais non à la perfection dans l'état religieux : car les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté sont de l'essence de la vie religieuse ; et dans les textes cités, Notre-Seigneur ne conseille à personne de s'engager à pratiquer la perfection en s'y obligeant par vœu. Cette objection ne vaut pas. Écoutez saint Bernardin de Sienna nous exposant la vraie doctrine : « Tu qui vere et pure notitiam veritatis quaeris, fideliter discite quod ubi Christus consulit et commentat assumptionem evangelicorum consiliorum propter perfectionis amorem semper intelligit et satis innuit ita assumenda esse sub voto. Nam, Mat. XIX, dans consilium de paupertate, ait : « Si vis perfectus esse, vende, et vende omnia quæ habes... Non enim perfecte reliquit omnia qui sibi retinuit utilitatem requirendi illa ; quod satis aperte patet. Item in eo Mat. XIX, tribuens consilium de castitate, ait : « Sunt eunuchi qui se castraverunt propter regnum cælorum. » Sed manifeste patet quod non se perfecte castravit qui sibi retinuit facultatem nubendi. Mat. quoque XVI, dans consilium de perfecta obedientia, ait : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum... Quis dubitat quod qui, quantum potuit, libertati suæ non renuntiaverit, perfecte libertatem suam non abnegavit ? Nec insuper perfecte sequitur Christum qui hanc sequelam, seu subjectionem, ac discipulatum voto non est profusus. »